

parer d'un titre fastueux, engager une partie du domaine de la Couronne obérée, et, par une sage administration, augmenter, chaque année, ses produits, et laisser à leur famille une fortune qui leur permit d'occuper un rang plus distingué dans le monde ?

C'est dans cette sage pensée que Prost de Royer était devenu seigneur engagiste de ces fiefs, et, suivant les usages du temps, on le vit, dans tous les actes publics, se qualifier du titre de seigneur de ces terres, entre autres dans une délibération du Consulat de Lyon, en date du 21 décembre 1773, qui le confirma dans ses fonctions d'échevin (1).

Ernest NIEPCE.

---

(1) Les armes de Prost de Royer sont « de gueules, au rencontre « de taureau, orné d'or, en cœur, accompagné de huit flammes de « même. » Elle se voient ainsi représentées dans la salle des échevins à l'Hôtel-de-Ville de Lyon, et ont été reproduites de même dans la monographie de cet édifice.

Mais Borel d'Hauterive ne place que trois flammes dans les armes de Prost de Royer.

Il existait à Lyon d'autres familles du même nom, entre autres les *Prost de Grangeblanche*, mais rien n'indique qu'elles fussent de la même souche que la maison Prost de Royer. Leurs armes sont différentes. (Voir Steyer,)